

CONSEILLERS NUMÉRIQUES

UNE 50^E PERMANENCE AU PLUS PRÈS DES MANCHOIS



Le Département de la Manche a inscrit dans son projet de mandature 2022-2028 la lutte contre la fracture numérique parmi ses priorités d'action. Il a choisi de prendre appui sur le cadre national du plan France Relance de l'État pour territorialiser ses services afin d'aller à la rencontre des publics les plus en difficulté sur les nouveaux usages numériques. Une première expérience de 2021-2023 a été menée : le Département a porté un tiers des 30 emplois de conseillers numériques déployés sur la Manche en signant avec l'État la convention de financement du dispositif « Conseillers numériques ».

A l'issue de cette expérience, le Département a décidé de renouveler pour 3 ans la convention afin de mettre en œuvre l'animation des conseillers numériques sur son territoire. De 10 lieux d'accueil, le Département en propose désormais 50 dans des secteurs dépourvus ou éloignés d'offre d'accompagnement au numérique avec comme objectif d'aller au plus près des Manchois. Une 50^e permanence est installée sur la commune de Terre-et-Marais, commune déléguée de Sainteny.

CONSEILLERS NUMÉRIQUES : LEURS MISSIONS

Les conseillers numériques accompagnent les Manchois éloignés du numérique à se familiariser et à prendre en main les équipements informatiques (ordinateur, smartphone, tablette...) et à acquérir les bases de leur utilisation pour réaliser des démarches leur donnant accès à des droits.

Le public cible est tout habitant en risque de rupture du point de vue de l'insertion sociale et professionnelle, et pour qui le manque de confiance et/ou l'isolement constitue un frein pour une orientation vers les lieux de médiation numérique.

→ Depuis le 1^{er} juillet 2023, les conseillers numériques ont accompagné **2550 Manchois** et réalisé **5007 accompagnements** (73% en

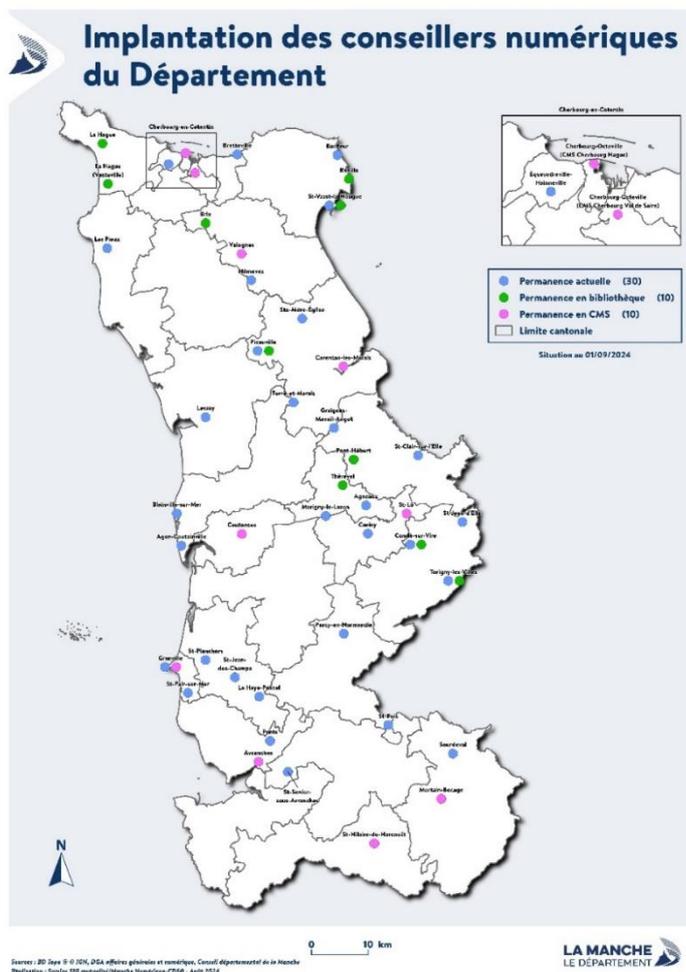
individuel avec suivi, 20% lors de rendez-vous uniques et 8% dans des ateliers).

Les conseillers numériques interviennent également à domicile pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer.

→ **650** accompagnements ont été réalisés à domicile.

50 LIEUX D'ACCUEIL DES USAGERS

Le Département avait pour objectif d'établir 50 lieux de permanence afin d'aller à la rencontre des Manchois les plus éloignés des lieux d'accueil ou d'accompagnement au numérique. Cet objectif est aujourd'hui atteint avec Sainteny - Terre et Marais, commune rurale du centre Manche, qui ouvre une permanence le mercredi matin.



- Accueil dans les 10 sites des centres médicaux sociaux
- 10 permanences en Bibliothèque
- 30 permanences en mairies.

Pour connaître le conseiller numérique le plus proche de chez soi : 02 33 05 55 50

Un budget de 1 050 000 € pour la période 2023-2025 a été voté pour la mise en place du dispositif. Cette action bénéficie du concours financier de l'État à hauteur de 485 000 €.

CONCLUSION

- L'inclusion numérique pour le plus grand nombre, comme objectif ;
- La proximité déclinée et renforcée, comme stratégie ;
- 10 conseillers numériques déployés sur tout le territoire comme moyen.
- 50 lieux de permanences.
- Une nouvelle communication pour faire connaître les permanences aux usagers et les inciter à prendre rendez-vous avec un conseiller numérique.